

Démarche	: Projets d'activités APPN en environnement spécifique (Biathlon, Ski alpin, Ski de fond, Surf des mers)
Organisme	: DRAIO

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

La circulaire n°2017-075 du 19-04-2017 – « Exigences de sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré » précise que, dans le 2nd degré, les projets d'Activités Physique de Pleine Nature (APPN) en environnement spécifique organisés au sein des établissements font l'objet d'une validation par l'Inspection Pédagogique régionale EPS.

De plus, le Code du sport, Article R212-7, précise les activités concernées : « Les activités s'exerçant dans un environnement spécifique impliquant le respect de mesures de sécurité particulières mentionnées à l'article L. 212-2 sont celles relatives à la pratique :

- 1^o De la plongée en scaphandre, en tous lieux, et en apnée, en milieu naturel et en fosse de plongée ;
 - 2^o Du canoë-kayak et des disciplines associées en rivière de classe supérieure à trois conformément aux normes de classement technique édictées par la fédération délégataire en application de l'article L. 311-2 ;
 - 3^o De la voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri ;
 - 4^o De l'escalade pratiquée sur les sites sportifs au-delà du premier relais et "terrains d'aventure", déterminés conformément aux normes de classement technique édictées par la fédération délégataire en application de l'article L. 311-2, ainsi que de l'escalade en "via ferrata" ;
 - 5^o Quelle que soit la zone d'évolution :
 - a)Du canyonisme ;
 - b)Du parachutisme ;
 - c)Du ski, de l'alpinisme et de leurs activités assimilées ;
 - d)De la spéléologie ;
 - e)Du surf de mer ;
- f)Du vol libre, à l'exception de l'activité de cerf-volant acrobatique et de combat. » La saisie en ligne de la demande par le référent du projet :

Le référent du projet :

- Positionne son projet au regard des questions posées dans le questionnaire ci-dessous. Celles-ci sont font référence aux principes d'élaboration communs des Protocoles Académiques de Sécurité Scolaire (PASS) en APPN.
- Il « coche » chaque case pour lesquelles il apporte une réponse positive à la question posée.
- Dépose en pièce jointe et en fin de démarche en ligne : Les pièces justificatives à la validation : carte professionnelle et/ou diplômes des intervenants, attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle, attestation d'honorabilité des intervenants, ...)
- Formule d'éventuels commentaires.
- L'Inspection Pédagogique Régionale d'EPS réceptionne le projet, demande éventuellement un complément d'information.

Projets d'activités APPN en environnement spécifique (Biathlon, Ski alpin, Ski de fond, Surf des m...)

Instruction de la demande :

- Les demandes de validation des dossiers, doivent être transmises au moins un mois avant la date de début de mise en œuvre du projet via la procédure de « démarches simplifiées ».
 - Le délai de réponse à l'instruction est d'un mois. Celui-ci est nécessaire pour échanger avec les équipes pédagogiques et recevoir des précisions utiles à sa validation.
 - Toute modification du projet entraîne une nouvelle demande à formuler.
- ATTENTION : pour que le dossier soit envoyé, il est obligatoire de cliquer en fin de démarche sur l'onglet "Déposer le dossier".

Validation du projet :

- La réponse au questionnaire doit être réalisée conjointement entre le porteur du projet (enseignant d'EPS) et le chef d'établissement.
- La validation définitive du projet est à opérer par le chef d'établissement.
- Pour les activités SURF DES MERS, SKI ALPIN, BIATHLON, SKI DE FOND une attestation pourra automatiquement être générée par l'application « DEMARCHES SIMPLIFIÉES » si une réponse positive est formulée sur l'ensemble des items est nécessaire à la validation du projet. Dans le cas inverse, l'attestation ne sera pas délivrée. Les équipes sont alors invitées à se rapprocher de l'inspection pédagogique pour être accompagnés.
- Pour les autres activités : une instruction est nécessaire par le corps d'inspection.

Quelles sont les pièces justificatives ?

L'établissement déposera l'ensemble des pièces du projet susceptibles d'apporter des éléments relatifs à la prise en compte des exigences de sécurité dans un environnement spécifique, notamment ce qui renvoie à l'organisation de l'encadrement renforcé et des incontournables de la chaîne de sécurité et de contrôle.

Nous attirons votre attention sur le fait que vous engagez votre responsabilité en remplissant ce formulaire. Une fois le dossier déposé, aucune modification ne sera possible. Il vous appartient d'être vigilant en prenant en compte les exigences pour chaque champ (PASS, cadre juridique, ...).

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

1. Nom de l'établissement

Indiquer le nom de l'établissement

2. UAI de l'établissement

Code composé de 7 chiffres et 1 lettre

3. Ville de l'établissement

Renseignez le nom ou le code postal de la ville puis, sélectionnez la commune dans la liste

4. Adresse électronique de l'établissement

Format attendu : nom@domaine.fr

Indiquer l'adresse électronique de l'établissement sous le format ce.RNE@ac-toulouse.fr

Une copie devra être envoyée à l'IA IPR EPS en charge du dossier : nicolas.rouquie@ac-toulouse.fr

5. Type d'établissement

Indiquer le type d'établissement : Collège, Lycée, Lycée professionnel, cité scolaire

- Collège
- Lycée GT et Polyvalent
- Lycée Professionnel et SEP
- Cité scolaire (Clg et Lycée)
- Autre

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Collège

Lycée GT et Polyvalent

Projets d'activités APPN en environnement spécifique (Biathlon, Ski alpin, Ski de fond, Surf des mers)

Lycée Professionnel

Cité scolaire (Clg et Lycée)

Autre

LE PROJET

6. Nom du référent du projet

Indiquer le nom du référent du dossier, porteur de projet au sein de l'établissement.

7. Autre(s) intervenant(s)

Indiquer le(s) nom(s) du ou des autres intervenants et leur qualification.

Les intervenants extérieurs doivent être titulaires d'un diplôme ou d'une qualification pour l'activité concernée, reconnue par l'état français et en cours de validité.

Dans le second degré, seuls les enseignants d'EPS (en activité) et les personnels diplômés ou qualifiés dans l'activité peuvent encadrer les activités à environnement spécifique conformément aux articles R212-7 et L212-2 du code du sport.

8. Dates de mise œuvre du projet APPN

Indiquer les dates ou périodes de la mise en œuvre du projet APPN.

9. Lieu du projet

10. Activité (s) support d'enseignement

Indiquer l' (les) APPN à environnement spécifique concernée(s) par le projet à partir du menu déroulant :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

BIATHLON

SKI ALPIN

SKI de Fond

SURF des mers

11. Le protocole académique de sécurité scolaire, pour l'activité déclarée, est connu et appliqué de tous : chef d'établissement, enseignants, intervenants extérieurs, structure d'accueil.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

12. Indiquer le cadre des enseignements concernés par le projet

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

EPS

AS

Projets d'activités APPN en environnement spécifique (Biathlon, Ski alpin, Ski de fond, Surf des m

- SSS
- Classes "sports études"
- Enseignement optionnel
- Enseignement facultatif
- Enseignement de spécialité
- Formation qualifiante ou pré qualifiante
- Autre (à préciser ci-dessous)

13. Autre enseignement concerné

Vous avez coché "Autre" dans la question précédente, nous vous remercions de préciser cet enseignement.

L'ENCADREMENT

14. Le taux d'encadrement est adapté et conforme au taux préconisé dans le PASS de l'activité proposée.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

15. Si l'encadrement de l'activité est réalisé par des intervenants extérieurs, la qualification des intervenants extérieurs a été vérifiée.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

16. L'honorabilité des intervenants extérieurs a été vérifiée.

Vous pouvez vérifier les diplômes des intervenants sur le site :

<https://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/RechercherEducateurCartePro>

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

17. Les intervenants extérieurs ou la structure d'accueil disposent d'une assurance responsabilité civile professionnelle à jour.

Vous pouvez vérifier les diplômes des intervenants sur le site :

<https://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/RechercherEducateurCartePro>

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

18. Les intervenants extérieurs (rémunérés) disposent d'une carte professionnelle à jour.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

LA SECURITE

19. Le site de pratique est autorisé

Cochez la mention applicable

Oui

Non

20. Le site sera préalablement reconnu ou connu par au moins un des encadrants

Cochez la mention applicable

Oui

Non

21. Les incontournables de la chaîne de sécurité et de contrôle sont clairement énoncés et ordonnés. Ils permettent d'identifier ce dont les élèves disposent pour pratiquer et apprendre en sécurité.

Les incontournables sont les dispositifs physiques réduisant les conséquences de l'exposition aux risques, associés au contrôle collectif des principes, et à l'exercice d'une supervision intégrée et vigilante des professeurs et des encadrants. Les incontournables constituent à la fois les prérequis nécessaires, la chaîne de sécurité et de contrôle. En cela, ils répondent de façon organisée, concrète et vigilante à la question : De quoi disposent les élèves pour pratiquer et apprendre en sécurité ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

22. Le contexte météo sera vérifié avant la sortie et devra être compatible avec une activité en toute sécurité (risques identifiés et estimés)

Les risques sont considérés comme l'exposition, la probabilité d'être confronté aux dangers. Ils sont les risques de chutes et de collisions avec la paroi ou le sol, les conditions météo, degrés de difficultés ou de cotation, l'hydrologie, lâcher d'eau, état de la mer ou océan ...

Cochez la mention applicable

Oui

Non

23. Les élèves et les représentants légaux seront informés des conduites à tenir et des interdits

Cochez la mention applicable

Oui

Non

24. La gestion des conduites transgressives des règles de sécurité par les élèves a été anticipée.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

25. Le niveau d'engagement attendu des participants est défini, adapté et modulable en fonction du niveau de chacun

Cochez la mention applicable

Oui

Non

26. Les zones d'évolutions sont précisées.

Cochez la mention applicable

Projets d'activités APPN en environnement spécifique (Biathlon, Ski alpin, Ski de fond, Surf des m

Non

27. Vous êtes en mesure d'identifier des indicateurs d'alerte vous incitant à renoncer (Cf. PASS)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

28. Les moyens d'alerte et d'intervention de premier secours sont prévus en nombre suffisants et opérationnels (couverture réseau, portable chargé, numéro de téléphone direct du service de secours, numéros de téléphones de tous les encadrants...)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

29. Les modalités de surveillance effective du groupe, de regroupement sont anticipées, partagées entre les intervenants, et communiquées aux élèves en amont en cas d'alerte.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

30. Dépôt du projet d'activités APPN en environnement spécifique - ENCADREMENT

Déposer, en plusieurs fichiers PDF si nécessaire, l'ensemble des pièces relatives à l'ENCADREMENT du projet APPN en environnement spécifique (carte professionnelle et/ou diplômes des intervenants, attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle, attestation d'honorabilité des intervenants, ...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

31. Dépôt du projet d'activités APPN en environnement spécifique - ORGANISATION

Déposer, en plusieurs fichiers PDF si nécessaire, l'ensemble des pièces relatives à l' ORGANISATION ou à la compréhension du projet APPN en environnement spécifique (fiche de sortie pédagogique, itinéraire, topo, ...)

32. Je confirme avoir déposé le projet en APPN en environnement spécifique.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

VALIDATION par le chef d'établissement

33. Le chef d'établissement reconnaît l'exactitude des informations transmises.

Cochez la mention applicable

Oui

Non